

La gestion conservatoire d'une plante menacée : le narcisse des Glénan

Frédéric BLORET et Daniel MALENGREAU

L'historique de la gestion conservatoire du narcisse des Glénan illustre bien l'évolution de l'approche des questions relatives à la protection de la nature, puisque l'on est passé de la sauvegarde d'une plante menacée, à la gestion de son milieu.

F. Bioret



Le narcisse des Glénan, *Narcissus triandrus* subsp. *capax* est une plante endémique des Glénan, puisqu'elle n'est connue que sur quelques îlots de l'archipel. Compte tenu de son aire de répartition géographiquement très restreinte, elle est considérée comme l'une des plus rares de France et d'Europe : elle est protégée au niveau national, et figure à l'annexe II de la Directive Européenne Habitats-Faune-Flore de 1992, et à l'annexe I de la Convention de Berne (tableau ci-dessous). Par ailleurs, elle est inscrite au Livre rouge de la flore menacée de France (Malengreau & Bioret 1995), où elle est classée dans la catégorie vulnérable.

Chronique d'une disparition annoncée

Sa floraison printanière massive et spectaculaire a suscité très tôt l'intérêt des collectionneurs de bulbes et des horticulteurs, au point que des prélèvements massifs ont mis sa survie en danger. Dès le début du 20ème siècle, la sonnette d'alarme fut tirée par divers botanistes qui soulignent les menaces qui pèsent sur cette plante "appelée à disparaître" (Chevalier 1924) ; un projet proposant des essais d'introduction du narcisse sur l'île de Cigogne

Nom scientifique	Menaces	Protection		
<i>Narcissus triandrus</i> subsp. <i>capax</i>	Livre Rouge de la Flore menacée de France	Convention de Berne (annexe I)	Liste nationale plantes protégées	Directive Habitats Faune Flore (annexe I)

Statuts de menace et de protection du narcisse des Glénan

est même déposé auprès du ministre de l'instruction publique.

Après à la création de la réserve naturelle en 1974, la seule action de protection fut la pose d'une clôture autour de cet espace. Quelques années plus tard, cette absence de gestion effective eut pour conséquence que le narcisse se retrouva rapidement menacé par un embrousaillement massif, nettement favorisé par la mise en défens.

De la gestion d'une espèce à celle de son habitat

Bien que la nécessité d'une gestion ait été perçue par A. Lucas dès la création de la réserve, jusque dans les années 1980, le concept de réserve naturelle est resté fortement imprégné de la conception de protection de la nature par une " mise sous cloche ". En 1980, le Conservatoire Botanique de Brest attire l'attention sur la nécessité d'une gestion de la réserve. L'absence de réponse immédiate des pouvoirs publics fait que Saint-Nicolas des Glénan devint l'archétype d'un espace protégé nécessitant une véritable gestion des milieux naturels. Ce constat contribuera à la réflexion au niveau national, des gestionnaires de réserves naturelles qui constatent des problèmes similaires dans d'autres réserves. Suite à la création de la Conférence Permanente des réserves

Naturelles en 1982 (devenue en 1995 Réserves Naturelles de France), le concept de réserve naturelle a considérablement évolué, et la nécessité d'une gestion organisée a fait rapidement son chemin. D'autre part, la mise en évidence et l'évaluation des interactions entre les activités humaines et la dynamique des milieux semi-naturels ont souvent démontré la nécessité d'une intervention humaine dans la conservation et la gestion de la biodiversité, notamment pour les milieux herbacés ouverts ou dans le cas de milieux naturels fragmentés ou relictuels. Ces évolutions dans la réflexion anticipent et annoncent l'évolution de la protection de la nature, qui s'appuyant initialement sur la protection d'espèces animales ou végétales, évolue vers la protection et la gestion plus globale des milieux naturels et de la biodiversité. L'aboutissement actuel de cette démarche est la mise en place d'un réseau européen d'espaces écologiques, dénommé Natura 2000.

Le rôle du Conservatoire Botanique national de Brest

Impliqué dès 1980 dans la sauvegarde du narcisse des Glénan et dans sa gestion conservatoire, le Conservatoire Botanique National de Brest a été impliqué dans des actions menées sur le terrain (actions *in situ*) et en culture ou en laboratoire à Brest (actions *ex situ*).



F. Bioret

Vue de la réserve en 1986



Le narcisse des Glénan vu par Alain Jean et Christian Déniel. Fleurs, fruits et vue générale.

A l'issue des premiers suivis annuels effectués sur la réserve naturelle à partir de 1985, plusieurs questions sont posées, relevant tant de la connaissance de la biologie de la plante que de celle de son milieu de vie : nécessité de préciser la biologie de reproduction du narcisse, concurrence potentielle avec les autres espèces : fougère aigle, jacinthe des bois, maceron, rôle joué par la litière dans la reproduction du narcisse, connaissance de la dynamique de la végétation du site, mise en évidence des potentialités de reconquête du narcisse...

Pour se prémunir contre une disparition massive du narcisse, divers prélèvements de bulbes et de graines ont été effectués. La plante est mise en culture et les graines sont conservées au congélateur à Brest.

Dès 1985, il est apparu que la gestion conservatoire du narcisse des Glénan ne pouvait se mettre en place et se concevoir qu'à travers une approche globale dont l'objectif essentiel serait la restauration de l'habitat originel de cette plante. Cependant, la problématique de conservation du Narcisse diffère selon les types d'habitats dans lesquels il se développe.

Restauration de l'habitat du narcisse sur Saint-Nicolas

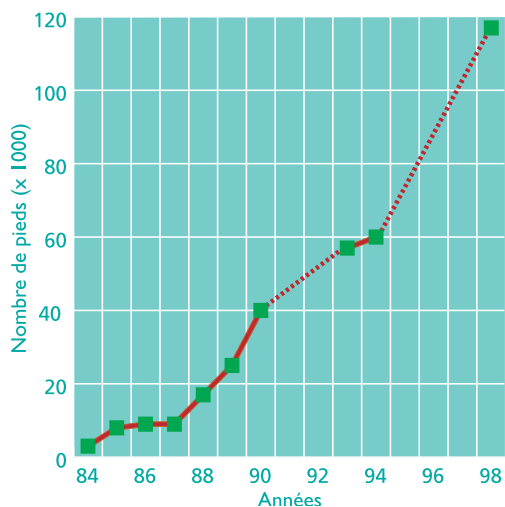
Dans la réserve naturelle (1,5 ha situés sur Saint-Nicolas), la problématique correspond à la fermeture et densification de la végétation après la création de la réserve. Les espèces dominantes, ronce et fougère aigle, entrent en concurrence potentielle avec le narcisse. L'identification et la caractérisation du milieu originel du narcisse ont été rendues possible à partir de l'analyse botanique et phytosociologique des quelques zones herbacées ouvertes relictuelles situées en périphérie de la réserve dans des secteurs non embroussaillés (Bioret *et al.* 1988).

La restauration de cet habitat originel du narcisse a nécessité une gestion interventionniste qui débuta par d'importants chantiers de débroussaillage général de la réserve au cours des deux hivers 1985-86 et 1986-87. L'entretien de cette zone débroussaillée fut assuré par des opérations de pâturage. La première expérience consista à introduire un petit troupeau de moutons d'Ouessant. Mais leur rusticité se manifesta entre autres par un abrouissement systématique des jeunes pousses de narcis-



N. Delliou

Chantier de débroussaillage en 1995.



Evolution du nombre de pieds de narcisse fleuris sur la réserve depuis la gestion effective.

se et imposa par conséquent de retirer les animaux dès le mois de février et de les ramener sur le continent. De plus, plusieurs attaques hivernales par des chiens en liberté sur Saint-Nicolas eurent pour conséquences des mortalités de brebis. Les moutons furent remplacés par deux ânes amenés du continent et un poney provenant de l'île du Loc'h, mais cette formule provoqua rapidement un surpâturage et une eutrophisation dans les zones où les animaux stationnaient de manière privilégiée. Depuis 1998, la gestion par le pâturage fut définitivement abandonnée au profit d'un entretien régulier par la fauche mécanique à l'aide d'un tracteur et d'un girobroyeur. Le problème théorique actuel est que cette technique ne permet pas une exportation de la matière organique, ce qui pourrait à terme favoriser l'extension de plantes nitrophiles comme le maceron ou le radis maritime.

En 1999, une nouvelle campagne de relevés phytosociologiques a permis d'affirmer que l'habitat originel du narcisse a été reconstitué. L'objectif de restauration de cet habitat est atteint puisque la pelouse à brachypode penné occupe actuellement la majorité de la zone historiquement mise en défens et son entretien régulier par la fauche mécanique permet de gérer un milieu qui se rapproche d'un état d'équilibre proche de l'état initial.

Le gestionnaire doit actuellement appréhender une problématique nouvelle correspondant à la nécessité d'une gestion globale de l'île, compte tenu de la petite taille

de la réserve et des flux permanents de graines d'espèces à fort potentiel de colonisation. C'est dans cet esprit que sont menées les opérations de débroussaillage du périmètre de protection.

Gestion non interventionniste sur les îlots

Sur les îlots (Le Veau, La Tombe et Brunec), la surfréquentation du tapis végétal par les colonies de goélands nicheurs, favorise le développement d'espèces nitrophiles comme la bette maritime. Sur Brunec, un groupement arbustif nitrophile à lavatère et bette maritime s'est substitué à la pelouse originelle à dactyle. En raison des fluctuations constatées des populations de narcisse, de l'accessibilité limitée et du statut privé de ces îlots, le choix de la non intervention a été retenu dans un premier temps. Sur Brunec, la situation très critique du narcisse est décelée dès 1985 ; la nécessité d'une intervention est soulignée, mais le statut privé s'y oppose. Depuis 1990, plus aucun plant de narcisse n'a été observé. Sur le Veau et La Tombe, la situation semble moins critique et en 1998, des fils ont été tendus dans le but d'empêcher l'accès et la nidification des goélands sur les stations de narcisse. Des suivis en cours permettront d'apprécier la réaction et la dynamique du tapis végétal.

Importance des suivis à long terme

L'outil réserve naturelle peut s'avérer efficace pour la gestion conservatoire d'une plante menacée. La définition d'objectifs de gestion pertinents ne peut se faire sans une bonne connaissance de la biologie de l'espèce mais également de son habitat et de sa dynamique. La mise en place de suivis à long terme s'avère indispensable pour assurer une connaissance fine de la dynamique des populations et des habitats, mais également pour évaluer les opérations de gestion, et pour définir ou ajuster les orientations de gestion.

Ces suivis à long terme s'effectuent depuis 1980 au sein de carrés permanents et de transects, selon des protocoles standardisés de collecte des données. Une difficulté matérielle majeure consiste à prendre le maximum de repères permet-



F. Bioret



F. Bioret



M. Jonin



F. Bioret

De haut en bas et de gauche à droite : installation de fils empêchant les goélands de se poser sur la Tombe ; moutons d'Ouessant sur Saint-Nicolas en 1988 ; compage et cartographie des narcisses sur la Tombe en 2001.

tant de localiser exactement et de retrouver les sites de suivis.

Dans le contexte de la gestion des espaces naturels protégés, la réserve naturelle constitue un véritable "espace laboratoire" où peuvent être suivis de manière diachronique différents thèmes intéressant directement le gestionnaire, comme la dynamique à long terme des milieux naturels, l'interaction des populations entre espèces animales et végétales, l'impact direct et indirect des activités humaines... En outre, il importe de s'interroger sur le concept de réserve naturelle par rapport à la taille critique, à l'importance et au rôle que peut jouer un périmètre de protection, la gestion des flux touristiques sur le littoral, et malheureusement peut-être demain sur la problématique de la conservation de la biodiversité face à l'impact des changements climatiques. ■

Bibliographie

BIORET F. 2000 - L'analyse phytosociologique pour l'évaluation et le suivi de la dynamique à

long terme de la végétation terrestre de deux réserves naturelles insulaires bretonnes : Iroise et Saint-Nicolas des Glénans. XVII Journadas de Fitosociologia, Jaen, 1999.

BIORET F., BOUZILLÉ J.-B. & GODEAU M. 1988 - Exemples de gradients de transformation de la végétation de quelques îlots de deux archipels armoricains. Influence de zoopopulations. Colloques Phytosociologiques, "Phytosociologie et conservation de la nature", Strasbourg, 1987 : 509-531.

BIORET F. & MALENGREAU D. 1989 - Gestion de flore menacée en réserve naturelle : l'exemple de Saint-Nicolas-de-Glénans. Colloque "Plantes sauvages menacées de France. Bilan et Protection", Brest, 1987 : 297-311.

MALENGREAU D. & BIORET F. 1995 - *Narcissus triandrus* L. subsp. *capax* (Sweet) D.A. Webb : 315. in Olivier L., Galland J.-P., Maurin H., 1995 - Livre Rouge de la Flore menacée de France, Ministère de l'Environnement, Direction de la Nature et des Paysages

CHEVALIER A. 1924 - Une excursion aux îles Glénans. *Bull. Soc. Bot. de France* v. 71, n° 5-6, p. 523-546

HENON J.-L. 1863 - Promenade aux Glénans à la recherche du *Narcissus reflexus*. *Mém. Acad. Imp. Sc. Bel. Let. Arts de Lyon* n° 13, p. 177-184